



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-07

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 24 janvier, à Chalons en Champagne

Date de convocation	16 janvier 2024
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Géry TRONÇON
M Bruno CUNY (représente M Ph CLAUDE)	M Dominique DIDELOT (représente M Valloire)
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Claude VALDENNAIRE
Mme Raymonde MAHUT (représente M HERBILLON)	M Kévin GENGOUX
M. Bernard DEKENS	M. Yannick ROSSATO
Mme Dominique FLORES	M André LIEBEAUX
M. Sébastien PAULET	M. Eric GILLARDIN
M Pascal MAUROY	M. Michel NORMAND
M Emmanuel BAUDART	Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
M. Michel LALLEMAND	Mme Valérie WOITIER
M. Yvon HUMBLOT	Mme Dominique HUMBERT
M. Jean SIMONIN	M Benoit JOURDAIN
M. J Pierre CORVISIER	M Christophe DUMONT
M Jean Yves JONET	Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – ACQUISITIONS FONCIERES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/12

Résultat du vote
Pour : 30
Contre : 0
Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-07

Objet de la délibération :

PROJET HEBMA – ACQUISITIONS FONCIERES – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°23/12

Par délibération n°23/12 du 9 mars 2023, le Conseil Syndical avait approuvé plusieurs acquisitions foncières dont des parcelles appartenant à Mme DEMART, situées à Levécourt, cadastrées ZE51, ZE52 et ZE53 pour une superficie de 78a 60ca et un prix de cession de 3 930€.

Après échanges avec M. DUCRET, exploitant de ces parcelles et propriétaire des parcelles voisines, il a été proposé que l'EPAMA ne se rende finalement acquéreur que de la parcelle ZE51, et que les parcelles ZE52 et ZE53 lui soit attribuées.

L'EPAMA se porterait donc acquéreur de la parcelle ZE51, à Levécourt, pour une superficie de 64a 87ca au prix de 3 243€, auxquels s'ajoutent 420€ de frais et de TVA.

Les parcelles ZE52 et ZE53 d'une surface totale de 13a 73ca seront-elles cédées à M DUCRET.

*Après avis du Bureau Syndical,
Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,
Le Comité Syndical ;*

- **AUTORISE l'acquisition des parcelles susmentionnées aux prix indiqués.**
- **DONNE délégation au Président ou à sa représentante - Mme Dominique HUBERT-Vice-Présidente, pour signer les actes listés ci-dessus ainsi que tous les actes afférents à ces questions.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS